

**EXTRAIT N° 21-004
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT
DU 16 MARS 2021**

Envoyé en préfecture le 18/03/2021
Reçu en préfecture le 18/03/2021
Affiché le 19/03/2021 / SSE SLO
ID : 007-210701579-20210316-DB_004CAA160321-DE

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 12
votants : 15

L'an deux mil vingt et un, et le 16 mars, le Conseil d'Administration convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Président.
Date de convocation du Conseil d'Administration : vendredi 12 mars 2021

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER – MAZZINI - MORIZET- REYMONDON - ROCHETTE

Absents excusés : MRS MENARD - MONTCHAUD - ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : M. MENARD à M. MAZZINI
M. MONTCHAUD à MME DENIS
M. ROUX à MME JULIEN-RAOULT

Le Conseil a choisi pour secrétaire MME DENIS.

OBJET

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor de Le Teil.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER – MAZZINI - MORIZET- REYMONDON - ROCHETTE

Par procuration : M. MAZZINI pour M. MENARD
MME DENIS pour M. MONTCHAUD
MME JULIEN-RAOULT pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures.
Affiché le 19 mars 2021

Pour copie conforme

En Mairie, le 18 mars 2021

Le Maire

Eric CUER.



**EXTRAIT N° 21-005
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT
DU 16 MARS 2021**

Envoyé en préfecture le 18/03/2021
Reçu en préfecture le 18/03/2021
Affiché le 19/03/2021 / SSE SLO
ID : 007-210701579-20210316-DB_005CAA160321-DE

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 12
votants : 15

L'an deux mil vingt et un, et le 16 mars, le Conseil d'Administration convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Président.
Date de convocation du Conseil d'Administration : vendredi 12 mars 2021

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER – MAZZINI - MORIZET- REYMONDON - ROCHETTE
Absents excusés : MRS MENARD - MONTCHAUD - ROUX
Absents non excusés :
Ont donné pouvoir : M. MENARD à M. MAZZINI
M. MONTCHAUD à MME DENIS
M. ROUX à MME JULIEN-RAOULT

Le Conseil a choisi pour secrétaire MME DENIS.

OBJET

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Sous la présidence de Monsieur Didier MAZZINI, Maire-Adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil d'Administration examine le compte administratif d'assainissement 2020 qui s'établit suit :

Fonctionnement

Dépenses	81 873.02 €
Recettes	76 752.41 €
Déficit de clôture	5 120.61 €

Investissement

Dépenses	26 047.38 €
Recettes	31 150.00 €
Restes à réaliser	0 €
Excédent de financement	152 272.19 €

Hors de la présence de Monsieur Éric CUER, Maire, le Conseil d'administration :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget assainissement 2020.
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor de Le Teil.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS MAZZINI - MORIZET- REYMONDON - ROCHETTE

Par procuration : M. MAZZINI pour M. MENARD
MME DENIS pour M. MONTCHAUD
MME JULIEN-RAOULT pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures.
Affiché le 19 mars 2021

Pour copie conforme

En Mairie, le 18 mars 2021

Le Maire

Eric CUER



**EXTRAIT N° 21-006
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT
DU 16 MARS 2021**

Envoyé en préfecture le 18/03/2021
Reçu en préfecture le 18/03/2021
Affiché le 19/03/2021 **ASSE SLO**
ID : 007-210701579-20210316-DB_006CAA160321-DE

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 12
votants : 15

L'an deux mil vingt et un, et le 16 mars, le Conseil d'Administration convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : vendredi 12 mars 2021

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER – MAZZINI - MORIZET- REYMONDON - ROCHETTE

Absents excusés : MRS MENARD - MONTCHAUD - ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : M. MENARD à M. MAZZINI
M. MONTCHAUD à MME DENIS
M. ROUX à MME JULIEN-RAOULT

Le Conseil a choisi pour secrétaire MME DENIS.

OBJET

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil d'administration, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	Exploitation		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTES		1 542,11		147 169,57		185 851,24
OPERATIONS DE L'EXERCICE	81 873,02	76 752,41	26 047,38	31 150,00	167 581,54	130 441,98
TOTAUX	81 873,02	78 294,52	26 047,38	178 319,57		316 293,22
RESULTAT DE CLOTURE	3 578,50			152 272,19		148 711,68
	Déficit de financement fonctionnement		3 578,50			
	Reste à réaliser		0,00			
	Excédent de financement R001		152 272,19			

Après avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **DÉCIDE** d'affecter au budget 2021, le résultat d'exploitation de l'exercice 2020, de la façon suivante :

- 1 - Au compte 1068 "solde d'exécution reporté" en investissement la somme de**0.00 €**
- 2 - Au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté » la somme de.....**3 578.50 €**
- 3 - l'excédent d'investissement est reporté au R 001 pour un montant de**152 272.19 €**

- **TRANSMET** un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, ainsi qu'à Madame la comptable du Trésor de Le Teil.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER – MAZZINI - MORIZET- REYMONDON - ROCHETTE

Par procuration : M. MAZZINI pour M. MENARD
MME DENIS pour M. MONTCHAUD
MME JULIEN-RAOULT pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Fait et délibéré à Meysses, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.

Affiché le 19 mars 2021

Pour copie conforme

En Mairie, le 18 mars 2021

Le Maire,

Eric CUER.

